

United Nations

Nations Unies

**SECURITY
COUNCIL**

**CONSEIL
DE SECURITE**

UNRESTRICTED

S/884
10 juillet 1948
FRENCH
ORIGINAL: ENGLISH

LETTRE EN DATE DU 10 JUILLET 1948 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE D'ISRAEL
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CONCERNANT LA
PROPOSITION TENDANT A PROLONGER LA TREVE DE HUIT JOURS

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire d'Israël a communiqué au Médiateur, dans la nuit du 9 juillet, le message suivant :

"Le Gouvernement provisoire d'Israël accepte en principe la nouvelle proposition de cesser le feu pendant une période de dix jours et il est prêt à donner les ordres nécessaires dès qu'il aura été informé par le Médiateur que les Gouvernements et autorités arabes intéressés ont accepté la proposition et que tous les commandants des forces arabes opérant contre les forces d'Israël ont effectivement reçu l'ordre de cesser toutes les hostilités. Le Gouvernement provisoire préférerait que l'ordre de cesser le feu entre en vigueur dans la matinée, heure d'Israël.

Veillez agréer, etc..

Aubrey S. Eban
Représentant du Gouvernement provisoire
d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies

